



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP des agents et adjoints administratifs des SD et AC

les 14 et 15 mars 2007

Questions posées par les élus CFDT à la réunion préparatoire du 27 février

Nous souhaitons réagir sur les modalités de fixation de la date de cette réunion et sur la façon dont elle s'est mise en place. Nous aurions aimé un peu plus d'égard quant à notre charge de travail. La disponibilité qui nous est demandée n'est pas toujours compatible avec nos obligations professionnelles et ce, d'autant plus quand la convocation arrive moins d'une semaine avant la date de la réunion.

Une pré-CAP est-elle envisagée avant chaque CAP ? Si oui, il est nécessaire de formaliser un calendrier en début d'année afin que les élus puissent s'organiser.

En ce qui concerne **l'établissement des tableaux d'avancement**, nous exigeons qu'ils soient établis, conformément aux textes en vigueur, dès cette année pour les avancements 2008.

En ce qui concerne **le recrutement de Secrétaire Administratif**, nous souhaitons le bilan détaillé sur les résultats d'admissibilité et d'admission depuis 2005, la localisation des lauréats par CIFP, services, métiers exercés et domaine d'activité, moyenne des notes, moyenne d'âge, etc...

Y a-t-il eu beaucoup de demande de réexamen des corrections, des écarts énormes entre les notes de dossiers identiques ayant été signalés ?

Quel est le nombre de postes ouverts pour 2007 ? Lors de la dernière CAP, 250 postes avaient été évoqués, d'autres sources parlent d'une centaine. L'examen sera-t-il reconduit en 2008 ? Nous sommes loin des 5000 transformations de C en B que nous revendiquons.

En ce qui concerne **le régime indemnitaire**, nous revendiquons l'alignement des primes des services déconcentrés sur celles de la Centrale. Nous rappelons que nous sommes contre toute forme de modulation et que si celle-ci devait néanmoins s'appliquer, nous exigeons la mise en place de réelles instances de concertation par services, y compris en administration centrale et une amplitude de modulation identique à celle des dessinateurs.

Comme nous l'avons déjà demandé, à plusieurs reprises, nous souhaitons un bilan de la **NBI, 6^{ème} et 7^{ème} tranche** et demandons l'extension du complément géographique à tous les adjoints.

En ce qui concerne **le ratio promus sur promouvables**, pourquoi un tel distinguo entre ceux des dessinateurs (25 et 30%) et ceux des adjoints (14 et 15%) ; qu'est-ce qui justifie cette différence ?

Où en est l'enquête dans les services au sujet des **agents d'exploitation** qui demandent leur intégration dans le corps des adjoints ?

Quel délai ? Comment la DGPA accompagne-t-elle ce dispositif ?

En ce qui concerne **l'application du protocole Jacob**, à quelle date les reclassements seront-ils effectifs ?

De quelle CAP dépendent **les agents affectés dans les DIR** en attendant les prochaines élections ?

Dans quel délai les adjoints peuvent-ils espérer accéder à **l'indice 430** de la nouvelle échelle 6 qui n'est accessible actuellement qu'aux agents d'exploitation et aux ouvriers professionnels ?

3 ans sans **concours d'adjoints administratifs**. L'administration envisage-t-elle d'en organiser un cette année ?

Enfin, nous demandons la mise en place d'une **CAP locale d'adjoints administratifs** pour les adjoints affectés en administration centrale.

Réponses de l'Administration :

La CAP des 14 et 15 mars 2007 a regroupé les représentants de l'administration et du personnel compétents à l'égard des agents et adjoints administratifs des Services Déconcentrés et de l'Administration Centrale.

Mme Hélène JACQUOT-GUIMBAL, Directrice de la DGPA, a à cette occasion ouvert et présidé cette CAP.

Mme la Directrice souhaitait, dans un souci de transparence, donner aux représentants du personnel le même niveau d'information qu'aux représentants au CTPM.

Il a été abordé les thèmes suivants :

Réduction des effectifs annuels : Depuis 20 ans, notre Ministère subit le non remplacement de 2 agents sur 3 départs. Une négociation a été engagée avec le Ministère des Finances, en juin 2006, pour étaler sur 3 ans une réduction supportable des non remplacements.

La décentralisation et la réorganisation des services : Mme la Directrice fait le constat, partagé, de l'absence d'une instance de discussion au niveau régional. Pour la CFDT, ce manque de dialogue, au niveau régional, est pénalisant pour les agents.

Madame Hélène JACQUOT s'est engagée à :

- apporter une réponse, courant avril, quant à la possibilité d'ouvrir un concours de catégorie C d'agents d'exploitation et des d'adjoints administratifs.
- constituer un groupe de travail dont la première réunion est fixée en mai 2007. Il sera composé de 2 à 3 représentants du personnel par organisation syndicale.

Les thèmes de discussion et de travail pourront être :

Taux promus/promouvables

Transformation et plan de transformation (travail notamment sur les métiers)

Critères et charte de gestion

Primes - Evaluation/Notation

Bilan de gestion

Primes

Sur les autres questions :

En 2007 le recrutement exceptionnel de SAE sera de 100 postes.

La liste d'aptitude à SAE est pour 2007 de 6 postes. Cette annonce est inacceptable, les élu(e)s SAE ont décidé de boycotter la CAP si le nombre de poste devait rester le même.

Le régime indemnitaire pour les adjoints administratifs AC et SD pour 2007 est de 100 €/agent.

Le ratio promus/promouvables fera l'objet d'un examen dans le cadre du groupe de travail. Actuellement, il est de 14 % pour AAP2 et 15 % pour AAP1.

Enquête intégration des Agents d'Exploitation : à voir à la CAP des 7 et 8 juin 2007. Par ailleurs, à cette même CAP, sera évoqué le dossier de fusion du corps des syndics de gens de Mer avec celui des Adjoints Administratifs ainsi que la problématique d'un reclassement des Agents de Service Technique exerçant des fonctions administratives.

Accord Jacob : L'administration indique que pour juin 2007, tous les reclassements seront faits.

Secrétaire adjoint

FO est désigné (tour de rôle entre syndicats).

Approbation des PV des CAP de juin et novembre 2006

Les PV des CAP des 27 juin 2006 (SD) et 15 novembre 2006 (AC) sont approuvés. Celui des 28,29 et 30 novembre 2006 sera présenté à la prochaine CAP.

Détachements « entrants » 2007

Les détachements se font au 1^{er} mai 2007.

26 demandes de détachement ont été présentées, 3 examinées et 23 sont reportées à la prochaine CAP en juin 2007.

Nom Service d'origine Service d'accueil

Mme CONG Minh INTERIEUR. LCPC

Mme TASTET Isabelle MAIRIE Parc national 65

Mme TRIOEN Corinne FINANCES.. DDE 76

L'administration rappelle que c'est la CAP Nationale qui donne l'avis définitif et que les dossiers doivent passés pour avis à la CAP locale compétente.

Intégration après détachement

Nom service..... date

BORIE Christiane..... ESNSA01/05/2007

PATE Marie-Jocelyne CETE Nord-P...01/05/2007

PRONZATO Chantal.. Cabinet.....01/05/2007

POULAIN Lucette DDE 13.....01/05/2007

Un dossier de la DDE 13 est mis à l'étude en attendant l'avis du service d'origine.

Titularisation de travailleurs handicapés

Nom **service** **date**
MUSCAT Claude CETE/Méd 31/05/2007

Prolongation de stage de travailleurs handicapés

La CAP a étudié une demande de prolongation de stage présentée par l'administration.

La CAP a décidé de prolonger de 6 mois la demande de stage. La titularisation devrait être prononcée à la CAP des 16, 17 et 18 octobre 2007.

Reclassement professionnel

Les reclassements sont prononcés à la date du 1^{er} mai 2007.

NOM **GRADE** **Service** **grade de reclassement**

ANTONIOTTI Jean-Nicolas AES DDE 2B Adjoint administratif
PIRABEAU Pascal AE DDE 33 Adjoint administratif
GUICHARD Alain AE DDE 10 Adjoint administratif
BOURGADEL Sylviane AES DDE 52 Adjoint administratif
LEBOULLANGER Patrick AES DDE 31 Adjoint administratif
JUMARIE Michel AES DDE 92 Adjoint administratif

1 dossier sera examiné à la CAP des 7 et 8 juin 2007 (DDE AUDE).

Intégrations après reclassement professionnel

L'intégration est prononcée au 16 mars 2007

Nom **Service**

PHOYU Roger DDE 04
POTVIN Philippe SN S.O.
SANTORO Pietro DDE 67

Mutations des adjoints administratifs

Ces mutations concernent les agents et adjoints administratifs qui n'ont pas de CAP locale.

Nom **Service d'origine** **Service d'accueil** **Observation**

MARLU Jeannine Environnement Ecologie
DUVERNE Evelyne DIREN/IF Ecologie
BARTHEZ DGMT Ecologie
LUCE Joëlle SN/SEINE Ecologie
DE CONINCK Dominique Réintégration Ecologie
DANEDE Lucette DRT Bretagne Ecologie
NGUYEN Manh-phad DRE IF Ecologie
LUCAS Marianne DGPA Cabinet
DELFOSSÉ Marie-Gisèle CGPC Cabinet
LEJEUNE Danièle DDE 2A DGPA
MAMAN Corinne DGPA SG
HAZAEEL Willy DGPA DGPA
RAVELOARISON Yolande Environnement DGPA
LE VAN THI PHUONG Environnement DGPA
ARTICO Geneviève ENSA DGPA
VIARDOT Lola PN Guadeloupe DGPA
LEGER Michel DGPA DGPA
SEGALAS Dorothy SG DGR
CEYLAND Olga DR DGMT
RAMUS Josette LCPC DGMT
FEDDI Karine DGUHC DSCR
PREVOST Aline DGUHC DSCR
DANDO Dominique DGPA DSCR
SAMY-DESCHAMPS Elisabeth DGPA CGPC
AH-SON Virginie DGPA DGUHC
MAUGIS Pascal DGPA SDS
TANGUY Anne-Marie DDE 29 DGMT Quimper
PINEL Marie-Louise DDE 72 DGMT Quimper

HERNANDEZ Isabelle Disponibilité DRT Rhône Alpes
TAVARES Liliane DDE 77 ENPC
HARRAUDEAU Christine ENPC ENPC

Divers

Bonifications

A l'ordre du jour, devait être abordé l'attribution des bonifications au titre de 2005. La CAP n'a pas traité ce dossier car plus de 300 agents n'ont pas été notés. Les élus ont demandé à l'administration de fournir un complément afin de pouvoir donner un avis pour la CAP des 7 et 8 juin 2007.

Agents affectés en DIR

Pour les agents affectés en DIR, jusqu'aux prochaines élections prévues à l'automne 2007, les dossiers de mutations seront examinés à la CAP Nationale. Le texte devrait être examiné au CTPM du 30 mars 2007.

sachez que les élus sont d'autant plus efficaces qu'ils disposent d'éléments fournis avant la Pré CAP ou la CAP.

**Pour tout renseignement complémentaire sur cette CAP
contactez les élu(e)s CFDT à la CAP locale
des adjoints de votre service ou les élu(e)s à la CAP nationale**

prochaines dates

CAP : les 7 et 8 juin 2007

Pré-CAP promotions 2 octobre 2007

CAP : les 16, 17 et 18 octobre 2007 (promos 2006)

Marc PETITJEAN (DDE Moselle) Tél : 03.87.34.34.40

Lydie LOMBARD (DDE HAUTE-Marne) Tél : 03.25.30.79.26

Isabelle HARTMAYER (DDE Drôme) Tél : 04.75.79.75.79

David HEUVET (CETE MED)..... Tél : 04.42.24.72.07

Dominique LEON (DGMT) Tél : 01.40.81.87.60

Corinne ASSELIN DE BEAUVILLE (DDE 973) Tél : 05.94.39.80.48

RAPPEL DOSSIER PROMOTION

Les listes nominatives qui remontent des services à la DGPA et qui sont étudiées en CAP Nationale sont les listes issues des CAP locales. S'il y a eu désaccord local, **c'est la liste de l'administration figurant dans les documents remis aux membres de la CAP Nationale qui est examinée en CAP Nationale.**

D'où l'importance en CAP locale d'arriver à un compromis quand cela est possible.

Quand le compromis n'est pas possible, il faut indiquer dans le procès verbal les raisons du désaccord et faire confirmer le désaccord par un vote.

L'administration n'admet une discussion en CAP Nationale que dans la situation suivante :

- le désaccord doit être bien identifié et motivé dans le PV de CAP locale,
- il doit y avoir un désaccord unanime de la part des représentants du personnel,
- seuls les noms figurant, quelque soit leur ordre de classement, dans les 2 listes divergentes (administration et représentants du personnel) feront l'objet d'un débat pour être éventuellement retenus et classés par la CAP Nationale,

En Pré - CAP nationale, quelques semaines avant la CAP nationale, vos élus nationaux peuvent intervenir sur les agents proposés par les élus locaux et non retenus par l'Administration locale. *“ Suite à ces interventions des élus, la DGPA interroge les services concernés qui donnent les raisons de la “ non-proposition ”. Parfois, la proposition est revue pour l'année suivante. ”*

Il est donc important de faire parvenir aux élus nationaux, aussitôt la CAP Locale tenue, les extraits du PV de la CAP locale en cas de désaccord.

ATTENTION : les agents figurants sur les listes et ne répondant pas aux critères de la CAP sont RAYES systématiquement.

RAPPEL DOSSIER DETACHEMENT ENTRANT

En tant qu'élu(e) à la CAP locale, vous devez examiner les demandes de détachement entrant et donner un avis en CAP. C'est la CAP Nationale qui donne l'avis définitif.

L'administration rappelle que le dossier doit être complet et doit comporter les pièces suivantes :

- Demande de l'agent
- La fiche de poste
- L'avis du responsable du budget opérationnel de programme
- L'avis de la CAP Locale
- La dernière situation administrative de l'agent (notamment son dernier échelon)
- L'état du service intérieur de l'intéressé